

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Ordonnances rendues en
matière de société (R) - Dépôt le 09/09/2024 - 21604 - 2005 B 01071 - 481 650 471 - A
PENTCHEFF

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA
VILLE DE MARSEILLE ARRONDISSEMENT
DUDIT CHEF LIEU DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

A PENTCHEFF

Société à responsabilité limitée au capital de 1 200 000,00 €

Siège social : Pavillon de la Reine Jeanne

10, Chemin du Génie

13007 MARSEILLE

481 650 471 RCS MARSEILLE

24 04837

REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE
L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE

Je soussigné,

Monsieur Alexis PENTCHEFF,

Agissant en qualité de gérant de la Société « A PENTCHEFF », société à responsabilité limitée au capital de 1 200 000,00 €, dont le siège social est sis 10, Chemin du Génie, Pavillon de la Reine Jeanne - 13007 MARSEILLE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE sous le numéro 481 650 471,

A l'honneur de vous exposer :

- que la Société a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2023,
- qu'en vertu de l'article L. 223-26 du code de commerce, elle devait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de cet exercice au plus tard le 30 juin 2024,
- que des difficultés organisationnelles, en lien notamment avec le récent déménagement de notre activité, ont entraîné un retard dans l'établissement des comptes annuels et des rapports du commissaire aux comptes,
- qu'il en résulte que l'assemblée n'a pas pu se tenir dans les délais légaux.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 31 octobre 2024 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

À Marseille, le 12 juillet 2024

Monsieur Alexis PENTCHEFF

Gérant

GALERIE ALEXIS PENTCHEFF
PAVILLON DE LA REINE JEANNE 10, CHEMIN DU GÉNIE 13007 MARSEILLE
www.galeriepentcheff.fr
SIREF 48165047100024 / FR481650471

ORDONNANCE

NOUS, **Jacques ATTAS** Juge délégué à la Présidence du Tribunal de Commerce de Marseille, assisté du Greffier,

VU la requête qui précède et les causes y énoncées,

VU les pièces justificatives produites,

VU l'article L.227-9 du Code de commerce,

AUTORISONS la **SARL A PENTCHEF** immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro **481 650 471** à proroger jusqu'au **31 octobre 2024**, la date limite de tenue de son Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé clos au 31 décembre 2023 ;

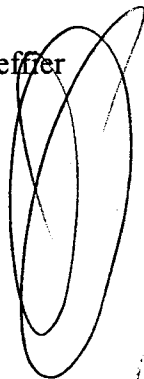
LAISSONS les dépens à la charge du requérant,

DISONS qu'il nous en sera référé en cas de difficultés,

ORDONNONS le dépôt de la présente au Greffe de notre tribunal.

Fait à Marseille, le **05 septembre 2024**

Le Greffier



Le Juge délégué

